

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 MARS 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n°2019-019

NPNRU - QUARTIERS ARISTE
BOLON ET SIDR HAUTE
ETUDES ECONOMIQUES
CONVENTIONS VILLE – CAISSE DES
DEPOTS – EPARECA

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mercredi treize mars, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe par M. Jean-Claude Maillot, M. Alain Iafar (par M. Ludovic Latra), M. Brandon Incana (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel (17h07).

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s) : Mme Cala M'Rhéhoury 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

.....
.....

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 6 mars 2019 et affichée le 6 mars 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie

le : 21 MARS 2019

LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n°2019-019

**NPNRU - QUARTIERS ARISTE BOLON ET SIDR HAUTE
ETUDES ECONOMIQUES
CONVENTIONS VILLE – CAISSE DES DEPOTS – EPARECA**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté du conseil d'administration de l'ANRU du 29 avril 2015 désignant les quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute comme site de priorité nationale au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain ;

Vu la décision du comité d'engagement de l'ANRU du 05 septembre 2018 actant la poursuite du projet NPNRU sur les quartiers Ariste Bolon et SIDR Haute ;

Vu le procès verbal du Conseil d'Administration de l'EPARECA du 27 novembre 2018 actant leur engagement à la réalisation d'études économiques sur les quartiers Ariste Bolon/SIDR ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires générales » et « Aménagement – Travaux – Environnement » réunies le 21 février 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du 13 mars 2019 relatif à l'approbation des conventions financières Ville – Caisse des Dépôts et Consignations - EPARECA dans le cadre du NPNRU ;

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Valérie Auber et Patrick Jardinot),

DECIDE

Article 1 : d'approuver la réalisation des études commerciale et en immobilier d'entreprises par l'EPARECA pour un montant de 27 822 € TTC ;

Article 2 : d'approuver les conventions financières Ville – Caisse des Dépôts et Consignations - EPARECA ;

Article 3 : d'approuver la participation de la Ville pour un montant de 9 274 € TTC ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 02/04/2019

SLOW

ID : 974-219740073-20190313-DL_130319_5-DE

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 02/04/2019

SLOW

ID : 974-219740073-20190313-DL_130319_5-DE